

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Vous trouverez ci-après les modalités d'inscriptions aux activités organisées par l'ADÈLE.

Fonctionnement à l'année :

Le centre de loisirs accueille les enfants de 4 à 12 ans.

Il est ouvert tous les mercredis en périodes scolaires et pendant les vacances scolaires de 9h30 à 17h00 avec une possibilité d'accueil le matin de 8h à 9h30 et en soirée de 17h30 à 18h15.

Des mini-camps sont également organisés l'été d'une durée de 2 à 4 nuits.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

Pour les vacances scolaires :

Nouveauté

Les inscriptions pour les vacances scolaires se font désormais par internet
via un formulaire en ligne !

Modalités d'inscriptions :

1) Être adhérent de l'association

- Remplir 1 dossier inscription famille 2019
- Être à jour de sa cotisation familiale annuelle de 12€

Documents à fournir par mail (secretariat@assoadele44.fr) ou par voie postale.

- Dossier d'inscription famille 2019 (tout dossier incomplet sera refusé)
- Une fiche sanitaire par enfant
- Photocopie des 3 pages de vaccination de votre ou de vos enfant(s)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Si nécessaire, un extrait de jugement concernant les droits de placement ou de gardes spécifiques
- Un règlement de 12€

2) Remplir le formulaire en ligne disponible sur le site internet de l'ADÈLE : www.adele44.fr

- Renseigner toutes les informations demandées
- Calculer le montant dû grâce au simulateur de tarif (rubrique inscriptions)
- Transmettre le règlement soit durant les heures d'ouvertures du secrétariat soit par voie postale
- Une confirmation d'inscription vous est alors envoyée par mail

J'attire votre attention sur le fait que sans règlement, aucune inscription ne sera prise en compte et nous serons contraint de ne pas accueillir votre (vos) enfant(s).

Pour les mercredis :

Les familles ont un feuillet de réservation à remplir (à retirer au secrétariat de l'Adèle ou en Mairie ou sur notre blog entre début mai et mi mai) et à retourner par voie postale à l'Adèle

- à partir de début juin pour les enfants inscrits tous les mercredis de l'année
- à partir de la 2ème semaine de juin pour les enfants inscrits en mercredis fractionnés (date à préciser sur feuillet)
- à partir de début juillet pour les familles hors commune et autres

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée, cachet de la poste faisant foi (ou retrait de la boîte à lettres lundi ou vendredi jour d'ouverture du secrétariat)

La capacité d'accueil est fixée à 72 enfants (avec possibilité d'inscrire son enfant sur liste d'attente)

ATTENTION :

- Pour toute nouvelle inscription en 2019, merci de nous transmettre un dossier complet (identique aux inscriptions vacances scolaires)
- Les inscriptions sont définitives
- Toute annulation sera facturée sauf pour raisons médicales ou professionnelles (cf Règlement)
- Passé les dates de permanences, les inscriptions se feront en fonction des places disponibles

Nous restons disponibles pour tout renseignement complémentaire par téléphone au 02.40.65.81.70 ou par mail : secretariat@assoadele44.fr

Pour l'ADÈLE
Antoine CRASTES
Directeur de l'associatio